EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

200

E

700

100

93

BI 10

107

198

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations: 8

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240 Etaient présents: M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Isabelle Godeas, M. Joël Feuillerat, M. Philippe Baumlin, M. Laurent Roux, Mme Monique Guedes, M. David Rofe, M. Frederic Bamiere, Mme Katy Colder, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Laurent Ortic, M. Patrice Etave, M. Jean-Marie Vitrac, M. Dominique Gironnet, M. Frederic Combe, Mme Nathalie Gauvrit, Mme Valerie Quoniam-Dourel, Mme Florence Toulze, Mme Nadine Maurin, Mme Brigitte Cabanes-Murith, Mme Christine Gennaro-Saint, M. Jacques Dahan, Mme Claude Riera

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT),

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Madame VALERIE QUONIAM-DOUREL a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/121

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de Moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) et les Fédérations Régionale et Départementale des M.J.C

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2016-100 du 9 novembre 2016 relative au partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) de l'Union et notre Commune.

Ce partenariat se traduit notamment par :

- Une convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) relative au financement du poste de Directeur et du poste d'Animateur pour un montant de 104 227 €/an,
- La mise à disposition de locaux et le financement de l'entretien de ces locaux pour un montant de l'ordre de 41 816 €,
- Une subvention annuelle de 4 000 €,
- L'actualisation des objectifs du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce partenariat qui arrive à échéance au 31 décembre 2018 pour la période 2019-2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

2 1 DEC. 2018

ID: 031-213105612-20181221-D2018_121-DE

Décision

131

[82]

63

100

123

題

B B

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

 De renouveler le partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) de l'Union et notre Commune, qui arrive à échéance au 31 décembre 2018 pour la période 2019-2021.

> Pour copie conforme, Le Maire, Marc PÉRÉ

- Transmis le 2 1 DEC. 2018 - Affiché le 2 1 DEC. 2018

